

La Maisonnette des parents 6651, boul SI-Laurent, Montreal, Québec, H25 3C5 761.:514 272-7507 Téléc.:514 272-2367 Site Web: www.maisonnettedesparents.org

Montréal, le 31 janvier 2020

À l'attention de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Objet : Avis sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

C'est dans le cadre de la consultation publique en vue d'adopter une Politique montréalaise pour l'action communautaire que La Maisonnette des parents a le plaisir de vous faire parvenir cet avis.

Notre organisme, situé dans l'Arrondissement Rosemont-Petite-Patrie a pour mission de renforcer la confiance, l'entraide, la solidarité et la prise en charge des familles en redonnant aux parents leurs rôles de premier éducateur de leurs enfants. Nous accompagnons également et soutenons les familles dans le besoin: formation, ressourcement, ainsi que l'accès au soutien alimentaire via le dépannage alimentaire, les cuisines collectives, ateliers de cuisine pour les enfants et initiation à l'agriculture urbaine. Nous offrons également des activités gratuites pour les citoyens du quartier.

Nos actions: Prévenir ou alléger la détresse et la solitude des familles, Renforcer la confiance, l'entraide, la solidarité et la prise en charge des familles; Encourager la participation des familles immigrantes. Nos valeurs sont: Le respect: des différences de chaque personne; L'entraide,: nous développons un sentiment d'appartenance; La dignité: toute personne a le droit d'être traitée avec courtoisie et confidentialité; L'écologie: développement durable et l'humanité.

Notre organisme est membre de la F.Q.O.C.F. (Fédération québécoise des organismes communautaires Famille et du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (R.O.C.F.M). Nous soutenons la démarche collective des regroupements montréalais en action communautaire autonome et les avis émis suite aux démarches de concertation. Nous tenons à saluer la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance du rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire du Québec. Cette proposition de Politique montréalaise en témoigne. Toutefois, nous demandons à ce que les améliorations suivantes soient apportées à la Politique montréalaise:

- Mettre de l'avant l'apport du mouvement communautaire au développement des droits sociaux.
- S'inspirer davantage du Cadre de référence national en matière d'action communautaire pour mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits.
- Protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment en excluant toute possibilité d'assister aux rencontres des conseils d'administration, en respectant la confidentialité des renseignements des personnes qu'ils rejoignent et en respectant leur rayonnement territorial.
- Définir davantage l'éducation populaire autonome, notamment en s'inspirant de la définition mise de l'avant par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du
- Québec (MÉPACQ).
- De façon générale, utiliser un vocabulaire qui traduise les valeurs du mouvement communautaire.

- Pour tous les programmes de financement, assurer la transparence, la prévisibilité et la proportionnalité de l'ensemble des processus (demandes, contrats et reddition de compte).
- Privilégier des financements à long terme ou récurrents. Privilégier l'attribution de subventions aux ententes de sous-traitance.
- Privilégier une pérennité financière à la mission de l'organisme.
- Publier une liste de programmes de financement (en annexe de la Politique) et la mettre à jour annuellement.
- Reconnaître que la contribution de la Ville à loger les groupes communautaires est une responsabilité sociale allant au-delà du rôle de propriétaire immobilier.
- Mieux reconnaître le rôle des regroupements, notamment pour leur expertise, leur représentativité et leur contribution à la défense des droits sociaux.
- Favoriser la participation de tous les regroupements d'action communautaire autonomes concernés au comité de suivi de la Politique.
- Mettre en place un mécanisme de résolution des désaccords.
- Rendre effective l'adhésion de tous les paliers décisionnels et administratifs de la région de Montréal (conseil d'agglomération, villes et arrondissements) et de façon pérenne, au-delà des changements d'administration.
- S'engager à adopter un plan d'action avec des mesures de soutien financier structurantes.
- Afin d'être équitable envers tout organisme, favoriser les demandes de subvention par papier également.

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire afin de doter toutes les instances de l'île de Montréal d'une Politique de reconnaissance qui favorise l'épanouissement et la participation sociale de toutes et de tous.

Directrice générale La Maisonnette des parents 6651, boul. St-Laurent Montréal, Québec H2S 3C5 514-272-7507, poste 222